



Résiliation assurance habitation gras savoye

Par **mariamj**, le **02/01/2012 à 17:51**

Bonjour,rrnrnJe vous écris car je me trouve dans une situation où je ne sais pas comment m'en débarrasser. J'espère que vous pourrez m'aider à m'en sortir.rnrnVoilà les faits : rnrnJ'ai contracté un contrat d'assurance d'habitation avec la GRAS SAVOYE depuis plus de 5 ans. Pour cette année c'était du 22/01/2011 au 22/01/2012.rnrnCette année j'ai reçu un avis d'échéance le 15/12/2011 m'annonçant une cotisation plus importante que l'année passée soit environ plus de 50€ d'augmentation. rnrnJ'ai contacté le service en leur demandant des raisons de cette hausse, ils m'ont dit que cela faisait suite aux différents dégâts et taxes. rnrnJe leur ai signifié que je souhaitais résilier et qu'elle était la démarche. Il m'ont dit que j'étais dans les temps pour procéder à la résiliation soit par AR.rnSur ce, j'envoie ma lettre AR le 22/12/2011 et je reçois la AR le 26/12/2011. rnrnEntre temps, je reçois un autre avis d'échéance du 26/12/2011 et une lettre d'excuse annonçant qu'il y a eu une erreur d'envoi et que le premier avis d'échéance n'était pas valable. rnrnIl s'avère que je remarque sur mon compte bancaire que le prélèvement est prévu le 03/01/12 de 188,97€. J'appelle le service et il m'annonce que le prélèvement est déjà fait et qu'ils ont bien reçu ma demande de résiliation. rnrnIls me disent pour éviter ce prélèvement automatique, il fallait envoyer ma demande de résiliation 2 mois avant. Et que maintenant qu'il fallait attendre que le service adéquat traite ma demande pour qu'il y ait remboursement. Et qu'à titre d'informations, ils ne peuvent pas me donner de délais parce qu'à ce jour les demandes traitées datent du mois de juillet. rnrnJ'ai demandé à parler à un responsable mais la personne a refusé de me le passer en me signifiant qu'elle était responsable de mon appel. rnrnQue dois-je faire ? Dois-je souscrire, en attendant, à une autre assurance ou pas ? Comment puis-je me faire rembourser ? rnrnAidez-moi svp. Sachez que si j'ai pas d'attestation d'assurance, mon contrat de bail n'est plus valable et de plus je ne peux payer deux assurances. rnrnDans l'attente d'un retour de votre part, qui j'espère, sera rapide.rnMerci d'avance.rnCordialementrrnrnMlle Jhahfi

Par **chaber**, le **04/01/2012** à **19:26**

bonjourrrrrbeaucoup d'incohérences dans toutes vos dates. Il est difficile de répondre